

**Merci de bien prendre connaissance de la réglementation spécifique et des conditions d'inscriptions**

## CLISSON « Balade au fil de l'eau » :

*Le club de canoë propose une découverte originale du patrimoine clissonnais au fil de l'eau sur la Sèvre Nantaise et la Moine.*

- Samedi 10 septembre à 15h et 15h30.
- Dimanche 11 septembre à 14h et 14h30
- Départ de la base de canoë de Plessard.

*Durée de la balade : 2h30 (escales comprises)*



## GETIGNE : « Balade d'une rive à l'autre »

*Le club de canoë propose une balade au fil de l'eau sur les rives de la Sèvre entre Terbin, Gaumier et Antières.*

- Samedi 10 septembre à 14h30 et 17h
- Dimanche 11 septembre à 15h
- Départ de la base de canoë de Terbin

*Durée de la balade : 2h30 (escales comprises)*



## RÉGLEMENTATION SPECIFIQUE POUR LES PARCOURS CANOES

- Le nombre de places est limité.
- **Inscriptions téléphoniques (02.40.54.02.95) à l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes à partir du 25 août** ou sur place le jour-même s'il reste des places.
- **Une participation financière de 7 € / 5 € pour les moins de 15 ans** sera demandée. Il s'agit d'un tarif préférentiel dans le cadre de la manifestation qui comprend une assurance spécifique.
- **Pour des raisons de sécurité, les parcours ne sont pas autorisés aux enfants de moins de 5 ans, même accompagnés.** Les mineurs doivent être impérativement accompagnés par un adulte. **Les enfants (de plus de 5 ans) participent sous l'entière responsabilité de leurs parents.**
- **Les participants aux circuits canoë devront impérativement respecter les consignes suivantes :** savoir nager, porter un gilet de sauvetage et s'équiper de chaussures et vêtements appropriés.
- Pour des raisons de sécurité, **le club se réserve le droit d'annuler les circuits** si le niveau d'eau ne permet pas la pratique du canoë-kayak.
- **Un ravitaillement sera servi sur ou à la fin du parcours. Dans la mesure du possible et dans une démarche éco-responsable, merci d'apporter votre gobelet.**